

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements...	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - REDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence F. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Lyon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL, A PARIS : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

LA DEPOSITION D'ESTERHAZY

LA JOURNÉE

M. Quesnay de Beaurepaire reproche à M. Lebrét d'avoir voulu procéder à une comédie d'enquête, à laquelle il ne pouvait se prêter et déclare se tenir à sa disposition pour toute enquête sérieuse.

On affirme que la chambre criminelle émue des scandales auxquels elle donne lieu, serait disposée à hâter la solution de l'affaire et à liquider le sieur Picquart.

M. Manau aurait été vivement rabroué par le garde des sceaux pour sa singulière demande de communication spéciale du dossier secret.

Pendant que M. Paul Cambon négocie avec lord Salisbury sur les intolérables prétentions anglaises, on prend sur nos frontières les mesures que comporte une situation très tendue.

L'ÉGLISE

et le Terrain social

Au regard de tous ceux qui suivent d'un oeil attentif les choses du présent, un fait s'impose très caractéristique, c'est la place de plus en plus grande que prend l'Eglise sur le terrain social.

Certains applaudissent, d'autres — même parmi les catholiques, il faut bien l'avouer, — s'efforcent de voir de ce fait, une sorte d'intrusion et d'oubli du rôle providentiel; mais le fait n'en est pas moins certain.

Quant à nous, notre âme se réjouit et salue dans cette manifestation de la vitalité puissante du catholicisme, un signe des temps nouveaux. Pourquoi donc le mot catholique ne s'entendrait-il pas dans tous les sens ? L'Eglise n'est pas seulement universelle parce qu'elle est partout, mais aussi parce que son esprit doit pénétrer en tout; parce que le progrès social, le bien-être matériel et moral du monde au milieu duquel elle évolue, ont tout à gagner, s'ils prennent contact avec son influence, s'ils peuvent s'appuyer sur son action et sur son cœur.

D'autant plus que, par sa hiérarchie, l'Eglise est la seule organisation internationale qui ait fait ses preuves; à une époque où les frontières s'ouvrent, où les barrières s'abaissent, où les peuples se mêlent chaque jour davantage, elle peut être un agent merveilleux de développement et de progrès.

Enfin l'ascension sociale ayant amené un état de choses où tous les hommes sont citoyens, l'Eglise ne peut se désintéresser de l'usage que ses fidèles peuvent faire du droit nouveau.

C'est pourquoi, en présence de la faible lamentable des gouvernements et de l'impuissance constatée de ce qu'on appelle la science individuelle pour promouvoir le progrès moral et social, l'Eglise s'est émue. Et prenant aussitôt sa décision, comprenant que l'heure était venue de réclamer sa part de responsabilité dans les événements que le présent et le futur préparaient à l'avenir, elle n'a pas hésité à revendiquer le droit de jouer dans les affaires humaines un rôle qui, sous cette forme du moins, n'a pas de précédent dans le passé.

Il suit de là, que, défendre aujourd'hui à l'Eglise de s'occuper d'organisation sociale équivalait à interdire tout développement ultérieur du christianisme. Les âmes d'élite sont rares à qui les espérances d'une autre vie suffisent pour accepter paisiblement les difficultés et les épreuves du présent. Les compensations ajournées aux révélations du ciel n'auront jamais qu'une influence limitée, n'atten-

dront jamais qu'un nombre d'âmes infiniment restreint.

Aux autres, il faut davantage. Jamais les masses ne croiront à la justice de Dieu, si elles sont toujours courbées sous l'injustice des hommes; jamais elles ne croiront à la bonté de Dieu, si elles sont perpétuellement victimes des méchants; jamais elles n'acclameront la liberté, si leur tête est toujours courbée sous le joug pesant de l'esclavage; le ciel nous préserve de montrer à nos frères un Christ et une Eglise indifférents aux maux de l'humanité!

C'est d'ailleurs ainsi que le comprennent les apôtres. Saint Paul nous dit qu'il s'est fait tout à tous. Le grand inspiré ne s'est pas contenté de planer dans les régions sereines d'où il voyait les cieux; il est descendu sur la terre, il s'est mêlé aux peuples divers, il a pris leurs usages, il ne s'est pas contenté d'un ministère idéal, il a voulu d'un ministère pratique et, pour cela, il est entré dans la vie sociale et il y a transporté son apostolat.

Etant libre à l'égard de tous, dit-il dans la 1^{re} épître aux Corinthiens, je me suis rendu serviteur de tous pour gagner plus de personnes.

Et j'ai vécu avec les Juifs, comme Juif, pour gagner les Juifs; avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'éusse encore été sous la loi, quoique je n'y fusse pas assujéti, pour gagner ceux qui sont sous la loi; avec ceux qui n'avaient point de loi, comme si j'en eusse point eu moi-même (quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, ayant celle de Jésus-Christ), pour gagner ceux qui étaient sans loi. Je me suis rendu faible avec les faibles, pour gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous. (1)

C'était bien là aussi la méthode que saint François Xavier, le grand convertisseur, prescrivait seize siècles plus tard, à ses compagnons d'apostolat.

En quelque lieu que vous soyez leur manda-t-il, n'y fussiez-vous qu'en passant, tâchez de savoir, par les habitants les plus honorables, non seulement quels sont les crimes qui se commettent le plus ordinairement, et les fraudes les plus usitées dans le commerce, ainsi que je vous l'ai recommandé pour Ormuz, mais encore les inclinations du peuple, les coutumes du pays, la forme du gouvernement, les opinions, et tout ce qui touche à la vie civile. On méprise souvent les avis des religieux, sous prétexte qu'ils ignorent le monde. Mais lorsqu'on en rencontre un qui sait vivre et qui a de l'expérience des choses humaines, on l'admire comme un homme extraordinaire. Tel est le fruit merveilleux de la science du monde.

Vous devez donc travailler à l'acquiescer avec autant de zèle que vous en aviez autrefois pour apprendre la doctrine des philosophes et des théologiens. Seulement, ce n'est pas dans les manuscrits, ce n'est pas dans les livres imprimés qu'on acquiert cette science; c'est dans les livres vivants, c'est dans les relations avec les personnes sages et intelligentes. Avec cette science, vous ferez plus de bien qu'avec toutes les subtilités de l'école. (2)

Sachons donc descendre du Sinai; à l'exemple de saint François Xavier étudions le peuple, ceux que le saint appelait « les livres vivants »; élargissons le champ de nos efforts occupons-nous « des inclinations du peuple, des coutumes du pays, de la forme du gouvernement, des opinions, de tout ce qui touche à la vie civile... etc. »

C'est le conseil des apôtres. Bon saint François Xavier, vous êtes heureux d'être né trois siècles plus tôt. Avec de pareilles idées vous eussiez certainement appartenu à la « bande » des abbés démocrates et nombre de pieuses gens auraient ouvert une souscription pour vous offrir... un bûcher.

ABBÉ NAUDET.

(1) S. ad. Corinth. c. IX, v. 19 à 22.

(2) Cf. Dauriac : *Histoire de Saint-François Xavier* 3^e éd. T. 2 p. 34. Paris Bray.

La Traite des Petits Italiens

EN FRANCE

L'excellente revue catholique qui ouvre une enquête sur ce sujet qui paraît fabuleux et outrageant à première vue pour les français superficiels et prompts à se croire insultés. Oui, il s'exerce une véritable traite de petits garçons de 12 à 14 ans, dans les parties les plus pauvres de l'Italie et les pauvres petits sont amenés en France par des entrepreneurs qui, après avoir promis

aux parents de faire participer leurs fils au bien être supérieur des pays français donnent aux malheureux, à peine de quoi ne pas mourir de faim. Chez nous, les petits malheureux exercent toute une série de métiers répugnants et trop pénibles pour les français.

Un certain nombre d'entre eux sont employés dans les verreries, où la fatigue d'un travail particulièrement dur, jointe à l'insuffisance de nourriture les condamne presque infailliblement à la phthisie.

Un Italien philanthrope, qui habite Paris, le marquis di Calboli, qui a beaucoup écrit sur les émigrants italiens qui vagabondent ou souffrent en France et en Angleterre, attirait dernièrement l'attention de ses compatriotes sur ce sujet. (1)

Le gouvernement italien s'est ému et a prescrit des mesures de surveillance à la frontière française; mais les parents et les entrepreneurs d'émigration savent tourner la loi et le trafic continue.

La *Rivista Internazionale* de Rome a demandé aux évêques et aux curés des provinces intéressées, des renseignements sur ce honteux trafic, et, dans le numéro de décembre, elle publie quelques-unes des réponses qui ont été faites à son questionnaire.

La plupart des correspondants accusent la misère des paysans des montagnes du sud de l'Italie. Un évêque s'écrit : « Comment faire comprendre à nos paysans qu'on les trompe. Sur 100 paysans dans mon diocèse, il y en a 90 qui ne savent pas lire ! »

Mes paroissiens sont pauvres, dit un curé, ou propose aux pères de famille de le décharger de l'entretien de son fils et de lui payer 100 francs par an. On lui affirme qu'en France, le petit sera bien vêtu, bien nourri pour un travail léger. Le père cède son enfant pour trois ans. L'intermédiaire loue ainsi une centaine d'enfants de 12 à 14 ans; il les place dans des verreries, les nourrit à peine et s'enrichit de leur salaire.

Les Italiens prétendent que la traite de ces enfants se fait surtout à Lyon et, dans la banlieue de Paris, à la plaine St Denis et à Choisy-le-Roi.

Les deux gouvernements intéressés et les honnêtes gens doivent s'en préoccuper.

Jean Coulazou.

(1) Encore la traite des petits italiens en France, Paris, Davy, rue Madame, 52, pages 18-19.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Dimanche 15 janvier. — 15^e jour.
Saint Maur.
Saint Paul.
1798. — Pour venger l'assassinat du général Dughot, les troupes françaises occupent la ville de Rome et proclament la république romaine.
ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES
1783. — Une crue terrible de la Saône cause de nombreux dégâts, et emporte le pont de pierre construit par l'ingénieur Perrache à l'extrémité de la presqu'île.

LES JUIFS

DE LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE
A L'ARRESTATION DE DREYFUS
(SUITE)

Les Juifs, au moment de l'Exposition Universelle, en 1889, sont tout-puissants, dirigent l'opinion publique par la presse qui est complètement entre leurs mains :

Joseph Reinach est directeur de la « République Française »; Camille Dreyfus, directeur de la « Nation »; Eugène Mayer, directeur de la « Lanterne »; Arthur Meyer, directeur du « Gaulois »; Edmond Benjamin, directeur de journaux illustrés; Edmond Cahen, directeur des « Travaux Publics »; Alfred Nysmard, directeur de la « Revue »; Camille Sée, directeur de la « Revue de l'Enseignement secondaire des jeunes filles »; les frères Avenet, directeurs de la « Annuaire de la Presse »; Armand Schiller, secrétaire de la rédaction et Edgard Hément, rédacteur parlementaire du « Temps »; Louis Bloch, secrétaire de la rédaction du « Petit Journal »; Blouit, correspondant du « Times »; Gabriel Weill, secrétaire général du « Petit Parisien ».

Il est aussi : Albert Millaud, Albert Wolff, Adrien Marx, Catulle Mendès, Georges Michel, Armand Ephraïm, Paul Strauss, Alexandre Weill, Alfred d'Albert, Salomon Reinach, Henri Michel, etc.

Leurs journaux sont imprimés par Alcan-Lévy, Kugelmann, Schiller et vendus par Strauss; leurs livres sont édités par Calman-Lévy, Ollendorff, Félix-Alcan, Rothschild.

MAGISTRATURE JUIVE

Le Juif Crémieux, qui déclara l'insurrection arabe, était ministre de la justice pendant le gouvernement de Tours. A plusieurs reprises il fut chargé de l'intérieur et de la guerre, aidé dans sa besogne par Ranc, chef policier, Freycinet, Naquet et une foule de Juifs sortis de tous les ghettos du monde.

Crémieux, ministre de la justice en France, les bandits de grand chemin allaient pouvoir opérer tranquillement.

Dans une dépêche datée du 26 octobre 1870, expédiée au gouvernement de Paris, il s'écrit :

« Les tribunaux et les cours sont bien garnis à la joie de nos amis. Les juges de paix français... »

Le 25 novembre, nouvelle dépêche de Crémieux sur les tribunaux :

« Tous nos tribunaux toutes nos cours, ont leur parquet républicainement organisé... »

« Je viens de lire dans le « Journal officiel » (baillois), nos nominations à la cour de cassation, à la cour de Paris, Qu'Arago m'en laisse un peu faire... »

« J'ai fauché six cents juges de paix... »

On ne peut s'étonner aujourd'hui de voir les Juifs occuper les plus hautes situations dans la magistrature.

L'effort Dreyfus montre assez le rôle odieux joué par les Juifs et les protégés de l'ignoble Crémieux.

UNE JOLIE HISTOIRE

Ces derniers jours, les officiers anglais du 2^e fusiliers, qui prirent part à la charge d'Orduan, résolvant de donner un défilé témoignage d'estime à l'un des sous-officiers du corps, décoré de la croix de Victoria, en l'honneur d'un soir à leur table.

Le sous-officier fut parfait de tenue. Mais, quand les valets de pied apportèrent les bois pour la toilette des doigts, il s'imagina que le banquet continuait et vida d'un trait sa tasse d'eau tiède. Les plus jeunes officiers se laissèrent aller à sourire, mais le colonel les arrêta d'un regard. Il ne fallait pas que tout le plaisir du brave soldat fut gâté par le remords d'une maladresse. Aussitôt le colonel se leva, donnant l'exemple à tous les convives, et, saisissant à son tour le bol, dit :

— Messieurs, je vous invite à boire tous, avec moi, à la santé du maréchal des logis !

Et il vida son bol comme avait fait le soldat.

MES CISEAUX

DREYFUS ET LA COUR

Jamais l'humanité sensée
N'a réitéré condamnant,
Devant Cour plus intéressée,
Criminel moins intéressant

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

Informations

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris. — Le conseil supérieur de l'instruction publique a tenu ce matin sa troisième séance, sous la présidence de M. Gaston Bousquier, vice-président. Après avoir statué sur des projets de concessions à des établissements libres d'enseignement secondaire, des demandes de stage et d'autorisation d'enseigner, le conseil a approuvé les conclusions du comité permanent tendant à l'adoption : 1^o d'un projet d'arrêté laissant au directeur la faculté de fixer suivant les besoins du service la date de l'examen; 2^o du projet de décret portant de 20 à 30 pour les palmes d'officiers de l'instruction publique et de 60 à 80 pour les palmes d'officiers d'Académie le contingent spécial des distinctions honorifiques aux instituteurs et institutrices pour l'enseignement des adultes et adolescents.

Jugeant les mesures disciplinaires, le conseil supérieur assure le rapport de M. Villay, réduit à 5 mois au lieu de 6 mois la peine de suspension avec suppression partielle du traitement que le conseil académique de Clermont-Ferrand avait ordonné contre M. Gras, professeur au collège d'Aubusson.

Il s'est occupé de l'appel par la dame Magnat, religieuse de congrégation des filles de la Croix de la Haute-Savoie, confirmant l'opposition faite par l'inspecteur d'académie à l'ouverture d'une école privée; sa requête a été admise par le conseil.

Nouvelles Parlementaires

INTERPELLATION JULIEN DUMAS

Paris. — C'est lundi, que M. Julien Dumas, député radical de Pamiers, déposera sa demande d'interpellation sur la direction que le gouvernement entend donner à la politique générale, en l'état actuel du pays.

C'est également lundi que sera déposé le rapport de M. Rensaul-Moillerie sur la proposition Germaine Réache tendant à dessaisir la chambre criminelle du dossier de l'affaire Dreyfus.

Le rapporteur, conformément aux conclusions de la commission, s'est prononcé pour le rejet de la proposition qui constituerait, selon lui, une véritable loi de circonstance.

France et Angleterre

M. Paul Cambon et Lord Salisbury

Nous apprenons que M. Paul Cambon a eu mercredi, au Foreign-Office, une très longue conversation avec lord Salisbury.

Dans cette conversation, qui a eu un caractère très marqué de courtoisie, l'ambassadeur de France et le ministre anglais ont eu l'occasion de s'expliquer

d'une manière générale sur les points litigieux qui peuvent exister entre les deux pays sur les malentendus que des interprétations non fondées peuvent faire naître.

C'est la première conversation officielle qui ait eu lieu entre les représentants directs des deux gouvernements depuis l'affaire de Fasoda.

Palaise-elle contribuer dans une sensée mesure à l'apaisement ?

Préparatifs Baillieux

Lille. — On avait annoncé qu'un important matériel de chemin de fer était réuni aux abords de plusieurs gares. Dans la journée de lundi et de mercredi, des trains ont été formés à Sains. Au nord, les trains sont prêts à recevoir des troupes. A Cambrai, plusieurs trains ont été formés également pour permettre l'embarquement de tous les premiers régiments. A Valenciennes la nuit dernière, un train spécial a été formé destiné au 117^e de ligne. A Arras plusieurs convois sont également prêts; de nombreuses dépêches chiffrées sont échangées de toutes les places avec le ministère.

Morlaix. — Aucun congé n'est accordé aux troupes. Les militaires et marins, en permission, y seront maintenus jusqu'à nouvel ordre.

Armements russes

Odessa. — Le ministère de la marine russe vient de donner l'ordre de conserver les armements de la mer Noire : 4 cuirassés, 3 canonnières-torpilleurs, 2 bâtiments d'instruction et un transport. Les navires d'escorte sont les meilleurs de la flotte de la mer Noire.

Le budget naval prévoit des dépenses considérables pour les fortifications du port de Wladivostok.

L'AFFAIRE DREYFUS

LA SÉANCE PARLEMENTAIRE JUGÉE PAR M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE

La séance parlementaire du 12 a causé plus d'une déception aux patriotes. On espérait une solution immédiate, tout s'est borné à des mesures préliminaires.

Ce qui a été plus pénible pour les cœurs français est le spectacle d'un cabinet étiolé, mais elle n'aura jamais violé la loi par la proclamation d'innocence de Dreyfus. Il faudra de toute nécessité, dans l'état de l'opinion qu'elle a causée avec renvoi devant un conseil de guerre.

Voilà un premier résultat obtenu. Il est immense.

Le ministère nous a aidés malgré lui, tout en nous combattant de son mieux. En effet, il a proclamé la légitimité de la suspicion en ordonnant une nouvelle enquête.

Sans doute les pessimistes supposeraient que M. le garde des sceaux fera des vœux pour que l'enquête avorte, et M. le président du conseil n'en moins, puisqu'il a exprimé à la tribune cette pensée que je serais seul entendu. « Vous étiez là. L'enquête nouvelle est confiée à trois magistrats de la cour de cassation; c'est dire qu'elle sera sincère et complète. Les hauts juges d'instruction ne se borneront certes pas à recueillir le témoignage de l'homme qui présente le fil conducteur; ils porteront assurément le flambeau dans tous les recoins ténébreux. Le respect que j'ai pour eux ne va pas sans confiance. Ces Messieurs auront compris d'avance les périls et les nécessités de la situation. Leur champ d'investigation n'a plus de limites. Grâce à eux, la vérité sera sans voiles et la dignité de la magistrature sera sauvegardée. Je suis bien tranquille.

Voilà le second résultat de la séance. On voit qu'il est aussi important que le premier.

Le malheur est qu'en constatant ce double avantage nous ne pouvons en remercier les membres du gouvernement. Je crois même qu'ils ont touché quelques écus en l'ouvoyant. Ainsi M. le garde des sceaux est allé jusqu'à dire que je déserte, alors que ses amis me reprochent l'énergie de mon offensive. Il s'est oublié au point de dire que je ne veux pas déposer. Je vais écrire la témérité de cette étonnante allévation.

Le mercredi 11, cet honorable homme d'Etat paraissait fort inquiet du résultat de la journée parlementaire, puisqu'il a imaginé tout à coup de faire reprendre l'enquête; c'est alors que j'ai été brusquement convoqué pour déposer le jeudi 12 au matin, quatre heures avant la séance de la chambre des députés.

J'avoue que je n'ai pas voulu me prêter à cette espérille.

On ne fait pas en quatre heures une enquête pour laquelle des témoins étrangers doivent être cités.

Dans ces circonstances j'ai écrit ce qui suit au ministre de la justice.

— Jeudi, 12 janvier, 11 h. — « J'ai été convoqué par M. le premier président pour déposer ce matin à 10 heures... »

« Je ne comprends pas bien les évolutions de cette procédure.

« Tant que j'ai été magistrat, M. le pre-

mier président a cru qu'il fallait restreindre l'enquête et a refusé de m'en tendre précisément sur ces faits-là.

« Aujourd'hui, après m'avoir fait don de ma démission, on se déclare d'ailleurs d'avoir mes explications sur les mêmes faits, et d'élargir le cadre de l'enquête.

« Et cette manifestation se produit le jour même où la Chambre des députés va être appelée à régler les conditions de l'enquête... »

« Permettez-moi de m'abstenir jusqu'au « vote ».

C'est là ce que, peu d'instants après, M. le garde des sceaux a appelé un refus de déposer ! Qu'il en rabatte; maintenant qu'il existe une commission d'enquête destinée à durer plus de quatre heures et décidée à marcher sans hésiter, je suis prêt à me présenter devant elle avec respect et à lui ouvrir tout entier mon cœur de bon Français.

M. le président du conseil a fait mieux. Il m'a consacré un mouvement oratoire pour établir ma culpabilité. A l'entendre, j'ai commis une mauvaise action, j'ai formé l'orage. Je dois me juger moi-même; la responsabilité des nervosités parlementaires remonte à moi.

Je me bornerais à répondre ceci : Un ministre de la République n'a pas le droit, même pour favoriser sa tactique, de parler en ces termes d'un homme qui pendant plus d'un quart de siècle a été l'un des bons serviteurs de l'Etat. Je ne puis que plaindre un ministre qui réserve ses colères pour ceux qui veulent le reste de leur vie à la défense de la justice, de l'armée nationale et de l'ordre public.

Je puis, si ma parole est insuffisante, convenir sans difficulté le président du conseil; à cet effet, je tiens à sa disposition les centaines de lettres de magistrats de tout ordre qui me remercient d'avoir sauvé l'honneur de la robe, et quant au surplus, je puis lui communiquer les innombrables témoignages d'approbation que je reçois de toutes les parties de la France; les citoyens de tout rang, de toute opinion, m'écrivent unanimement, sous toutes les formes, que ma voix rend l'espoir aux découragés.

Qui donc les avait découragés ? Ce n'est pas à moi de le dire. Messieurs les ministres le savent trop bien.

M. le président du conseil m'invite à me juger ? Je suis en vérité trop modeste pour cela. Qu'il se juge s'il lui plaît, mon juge, à moi, c'est l'opinion publique.

LE CAS DU SIEUR MANAU

On s'entretenait beaucoup, hier, au Palais de justice, de la longue entrevue qui avait eu lieu le matin, au ministère de la justice, entre M. Lebrét et le procureur général Manau, et qui a duré de dix heures à midi.

Ce magistrat avait été convoqué la veille au soir par M. Lebrét, aussitôt après la séance de la Chambre.

Le ministre aurait eu une très vive discussion avec M. Manau au sujet de la révélation faite à la tribune par M. Cavaignac concernant la demande qui avait été faite par ledit Manau pour obtenir la communication du dossier secret.

On affirmait même que la mise à la retraite du Manau serait d'ores et déjà décidée, et qu'en tout cas le procureur général ne ferait pas le réquisitoire dans la discussion de la révision.

Ce serait, en effet, un véritable scandale et un défilé jeté à la morale et à la justice.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL MANAU ET M. DE BEAUREPAIRE.

Dans l'Echo de Paris d'avant-hier, j'ai vertement pris à partie M. Manau, procureur général près la cour de cassation. Je ne retrace assurément aucune de mes appréciations, mais je sais que la portée de mes paroles a été mal saisie, et j'ai à cœur de les expliquer.

M. Manau est un d'extrême militant; donc il ne peut présenter d'impartiales conclusions dans l'affaire Dreyfus. Son esprit n'est plus libre.

Mais M. Manau est un homme très honorable dont je n'ai jamais songé à demander la tête.

Ce magistrat du parquet est un vieillard qui sert la justice depuis longues années, sans avoir pour cela droit à une retraite. Je trouverais inique qu'on le frappât, ou qu'on lui fit ce qu'on m'a fait.

Je m'expliquerais alors pour dire que M. Manau, lors de ses épreuves du Panama, s'est conduit envers moi avec une droiture et une délicatesse touchantes, alors que d'autres falsaient le contraire.

Il n'était certes pas inspiré par l'amitié, car tout nous sépare; il est antireligieux, je suis profondément catholique; il est ultra radical, je suis ultra-moderé. Ses amis ne sont pas les miens. Par conséquent, M. Manau, lorsqu'il a fait preuve à mon égard de tant d'équité, n'a obéi qu'à l'esprit de justice.

Je ne saurais l'oublier; aussi ai-je voulu l'établir, dans ma Lettre aux députés, que M. Manau devait être éloigné, non pas de sa haute situation, mais de l'affaire Dreyfus.

En résumé, si j'avais été garde des sceaux, je lui aurais dit en propres termes : « Mon cher procureur général dans cette affaire-là, vous êtes un emballé (en expression) ». Je désire que vous ne vous en mêliez plus, car la passion vous tient; éloignez-vous donc de la chambre criminelle, qui de son côté est trop agitée.

Vous avez près de vous le doyen de vos avocats généraux, M. Desjardins, de l'ins-

titut, dont la réputation de vertu et de science vous consolera d'une absence nécessaire par la certitude d'être bien remplacé. M. Desjardins, votre premier collaborateur, est à ce point entouré de la confiance publique que les gouvernements et les difficultés internationales les divisent.

Celui là n'est ni dreyfusiste ni antidreyfusiste : il n'est rien que magistrat. Loin d'avoir votre sang chaud, il ne voit jamais dans les affaires que leur côté juridique. Voilà l'homme qu'il nous faut pour inspirer confiance à l'opinion.

Vous avez ma sympathie, mais votre participation à l'affaire Dreyfus est devenue impossible.

Envoyez M. Desjardins à la chambre criminelle, restez au calme et ne péchez plus.

Je lui aurais sur ce mot, serré la main, (j'ignore si c'est dans les habitudes de M. Lebrun) et tout un côté de l'affaire aurait été résolu. M. Manau, j'en suis sûr, aurait compris, et obéi de bon cœur.

Où, voilà ce que j'aurais fait... Mais, grâce à Dieu, je ne suis pas ministre.

Vous voyez exactement dans quelles proportions j'ai fait le procès de M. Manau.

Soyez sûrs que personne ne tiendra compte de mes observations. J'ai raison : c'est un motif de plus.

DEPOSITION DU CAPITAINE LEBRUN-RENAUD

Il y a quinze jours, le capitaine Lebrun-Renaud est venu déposer devant la chambre criminelle de la Cour de cassation.

Sous la foi du serment et solennellement, cet officier a répété les aveux que lui avait faits Dreyfus.

Il a demandé qu'on entendît les douze officiers de la garde républicaine auxquels il avait raconté, deux heures après la parade de dégradation, les confidences du traître de l'île du Diable.

Naturellement, MM. Loew, Bard et Manau se sont opposés à cette audition.

M. Lebrun-Renaud, ne dissimule pas le profond écoeurement qu'il avait éprouvé au sortir de l'audience.

DECLARATION DE M. SCHWARTZKOPF

On mande de Vienne :

M. de Schwartzkopf, interviewé par le correspondant berlinois du *Neue Wiener Tagblatt*, s'est borné à répondre au sujet de Dreyfus :

« Je ne puis rien dire sans l'autorisation de mes supérieurs. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration officielle, faite par mon gouvernement, que nous n'avons jamais eu un rapport quelconque avec Dreyfus. »

UN TÉMOIN DE L'AFFAIRE

De M. Mouniot dans la *Libre Parole* :

Je mets le colonel Cordier au défi de démentir qu'il ait écrit une lettre au frère du traître, M. Dreyfus pour lui offrir son concours.

LETRE DE M. GROSJEAN A M. LEBRET

M. Georges Grosjean donne communication de la lettre suivante adressée à M. le ministre de la justice :

Monsieur le garde des sceaux,

J'ai l'honneur de solliciter ma comparution devant le conseil supérieur de la magistrature. J'ai à cœur de soumettre au jugement de la cour de cassation, toutes chambres réunies, ma conduite et mes intentions dans les conjonctures présentes, obligé par un impérieux devoir de conscience de témoigner dans l'affaire Dreyfus.

Je suis, depuis huit jours, l'objet des plus basses insinuations et des diffamations les plus mensongères : c'est un motif de plus pour que je désire que le conseil supérieur prononce sur moi. Je ne suis pas, en effet, de ceux qui pensent qu'on peut avoir part à l'administration de la justice dans un grand pays comme la France, sans être digne d'un tel honneur.

Daïgne agréer, monsieur le garde des sceaux, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

Georges GROSJEAN.

M. Grosjean nous adresse également la communication suivante :

Sur une question posée par M. Forchon, premier président de la cour d'appel, M. Georges Grosjean a répondu mercredi que la lettre publiée par le *Petit Journal* était bien conforme à l'original dont il avait bien voulu prendre une copie. Il complétait en même temps cette réponse en ces termes : « Je prends pour moi seuls les conséquences que la publicité donnée à ma lettre, dont je ne regrette ni un mot, ni une ligne, entraîne pour moi. »

Je me permets de rappeler respectueusement

sement, moi, monsieur le premier président, que ma lettre, parvenue vendredi matin à la chancellerie, relate un fait dont la connaissance et la constatation urgente sont incontestablement utiles à l'exacte appréciation du rôle de M. Picquart dans l'affaire Dreyfus. J'ose encore, et avec un égal respect, exprimer quelque surprise de n'avoir été jusqu'ici interrogé que sur ce qui peut servir à justifier une poursuite disciplinaire.

BARD SE DOCUMENTE

Paris. — On a remarqué hier pendant que la chambre statuait sur le pourvoi d'un condamné à mort, M. Bard lisait l'*Officiel* et relisait plusieurs fois la page où M. Lasies parle du trio des coquins.

LA FIN DE L'AFFAIRE

Paris. — Le bruit courait hier — et nous avons toutes raisons de le croire absolument fondé et vraisemblable — que la chambre criminelle, se rendant enfin compte de la situation anormale que lui ont faite les coupables maladroites de quelques-uns de ses membres, serait décidée à abandonner, après avoir pris connaissance du dossier secret, la ligne de conduite imprudemment tracée par MM. Manau et Bard.

Elle serait résolue à abdiquer en faveur d'un conseil de guerre, c'est-à-dire à casser le jugement de condamnation de Dreyfus, en saisissant un nouveau conseil de guerre, qui, seul, avec toutes les garanties rendues nécessaires par le souci d'éviter des complications diplomatiques, devrait dire le dernier mot sur cette affaire de contentieux militaire.

Les choses seraient enfin brusquées. Dès les premiers jours de la semaine prochaine l'arrêt de règlement de juges rendant M. Picquart à ses juges naturels interviendrait, et cette première décision serait, à bref délai, suivie de la solution définitive — le renvoi de Dreyfus devant un conseil de guerre.

Nous n'avons à apprécier ni la validité en droit, ni l'opportunité en fait d'une telle solution, sur laquelle nous faisons toutes réserves ; cependant il nous paraît permis de faire remarquer que les circonstances nées des polémiques de ces derniers temps sont aujourd'hui telles que la cour de cassation s'est mise dans l'impossibilité de rendre un arrêt d'acquiescement, c'est-à-dire de cassation sans renvoi, sans justifier par cet arrêt même les graves motifs de suspicion qui de tout côté s'élèvent à son endroit.

MANIFESTATION PATRIOTIQUE

Nancy. — Le général de Mornard, commandant le XX^e corps, a passé en revue cette après-midi à une heure les troupes de la garnison, la foule nombreuse qui assistait à cette cérémonie a vivement acclamé les officiers et soldats aux cris de : « Vive l'armée ! Vive le général ! A bas les juifs ! »

Il n'y a pas eu d'incident.

LE PROCÈS HENRY-REINACH

Paris. — M. Joseph Reinach fera signer cet après-midi au parquet général par le ministère de M. Baitry huissier, la liste des témoins qu'il compte faire entendre au cours du procès en diffamation qui lui est intenté par Mme veuve Henry. Ces témoins sont croyons-nous au nombre de 180. M. Reinach a en effet outre le plus grand nombre de témoins entendus par la chambre criminelle de la cour de cassation.

MM. Dreyfus, plusieurs anciens ministres de la guerre, des experts, les juges du conseil de guerre de 1894, commissaires du conseil d'enquête et du conseil de guerre devant lesquels a comparu Esterhazy.

La Mission Marchand

Paris. — L'adjudant Deprat a été reçu ce matin par le ministre des colonies. Il a eu un long entretien avec M. Guillaud qui l'a retenu à déjeuner. L'adjudant quittera Paris demain matin, se rendant à Lille, ville dont il est originaire et où une chaleureuse réception lui est préparée.

Bordeaux. — Après une tentative infructueuse de sortie, La Plata emportant au Sénégal les six sénateurs de la mission Marchand, n'a pu quitter Pauillac qu'hier soir.

Brest. — L'association des anciens soldats a envoyé aux membres de la mission Marchand rentrés en France leurs frater-

nelles salutations et leurs vœux pour le prompt rétablissement de leur santé.

L'Angleterre et le Portugal

Lisbonne. — Des menaces contre le Portugal, parues dans les journaux espagnols sans aucune raison, ont provoqué ici une certaine émotion.

On croit dans les cercles politiques qu'il s'agit d'une manœuvre anglaise destinée à faire croire en Portugal, à l'existence d'un danger du côté de l'Espagne afin de pousser les Portugais, un peu hésitants à se rapprocher de l'Angleterre.

Les Tempêtes

Belfort. — Par suite de la fonte des neiges et des récentes tempêtes et pluies, toutes les voies avoisinant la Savoureuse sont inondées. Les plaines sont couvertes de boue. Les routes sont coupées.

Berlin. — Dans le nord de l'ouest de l'Allemagne règne une violente tempête d'orage. Dans le sud, on signale des orages et de fortes pluies.

COURRIER DE L'ÉTRANGER

RUSSIE. — L'AFGHANISTAN

Londres. — On mande de Paris au *Morning Post* :

On apprend de source généralement bien informée, que la Russie et l'émir d'Afghanistan ont signé, le 3 janvier, un traité d'alliance.

Dans une proclamation publiée quelques jours auparavant, l'émir dit à ses sujets :

« Je construis le chemin de fer de Kousk, la Russie nous fournit le moyen de nous enrichir. Soyons donc amis des Russes. N'écoutez plus certains étrangers, qui ont pour habitude de proférer des calomnies. Tout souverain a le droit de défendre ses domaines et d'en disposer selon sa volonté. »

TURQUIE

Constantinople. — De grands armements ont été ordonnés par le sultan. On achète des canons et des fusils. La réfection de deux cuirassés à Gènes a été décidée. On dépensera 15 millions rien que pour ce chapitre.

ABYSSINIE

Rome. — L'expédition de Ménelik aurait moins pour but de chasser le ras Mangaschà que de faire une démonstration contre les puissances avoisinant l'Abyssinie et en particulier l'Angleterre.

GUERRE & MARINE

Majorité Générale

Toulon. — M. le contre-amiral Gourdon prendra lundi, à 8 h. 30 du matin, possession de son fonction de major-général de la marine en remplacement de M. le contre-amiral Châteauneuf.

Les honneurs réglementaires seront rendus à cet officier général, qui recevra à 2 heures de l'après-midi, les visites de corps, et, à 3 heures, les visites individuelles des autorités.

Corps de santé

Toulon. — M. le médecin en chef Duchâteau, de Brest, est nommé sous-directeur du service de santé à Toulon, en remplacement de M. Mathis, admis à la retraite.

La Flotte

Toulon. — Le Bugeaud sera placé en 2^e catégorie, le 17 courant.

Prise de commandement

Toulon. — C'est lundi matin, à 9 heures, que le général de brigade Pallé, adjoint au gouverneur de la place, prendra le commandement de la subdivision.

Les honneurs réglementaires seront rendus à cet officier général. Les visites de corps auront lieu à 2 h. 45, et les visites individuelles des autorités à 2 h. 30 de l'après-midi, à l'hôtel de la subdivision.

Petites Nouvelles

Paris. — M. Krantz, ministre des travaux publics, accompagné par son chef de cabinet, est parti ce matin à 8 heures pour Epinal où il présidera demain le banquet annuel du Cercle du Commerce.

Paris. — Un missionnaire de Madagascar, le R. P. Roblet, de la Compagnie de Jésus, auteur de la grande carte de Madagascar, qui a été l'objet de si flatteuses appréciations de la part de toutes les Sociétés de géographie, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Paris. — Damoiseau a été exécuté ce matin, à Troyes, à la suite d'un grand courage.

Paris. — M. Hanotaux présidera demain la réunion locale des sociétés sa-

vantes et académiques de Nantes. M. Hanotaux prononcera un discours.

Barcelone. — Le paquebot allemand Munchen ayant à bord des rapatriés, parmi lesquels le général Aronax, est arrivé ici.

UN VIEUX MARIN

reconnaissance, et dans un but humanitaire, à tous ceux qui souffrent, les recettes et les secrets de l'Hermitage des Noirs, auxquels il doit la vie. Après avoir essayé tous les remèdes connus, la bienfaisante méthode l'a délivré de plusieurs maladies incurables contractées pendant sa longue carrière.

Il assure ainsi la guérison radicale de toutes les maladies causées par les vices du sang : Dartres, Boutons, Démangeaisons, Eczéma, Rhumatismes, Asthme, Bronchite, Goutte, Maladies de l'estomac, de la poitrine, et de la vessie, Maladies secrètes, Maladies du cuir chevelu, Ténia, etc. L. GERVAZ, rue Ferrandière, 30, LYON, qui enverra explication gratis.

Chronique Locale

Conseil de l'Université. — Le conseil de l'Université s'est réuni hier à l'hôtel de l'Académie, sous la présidence de M. le Recteur.

Dans la première partie de la séance, à laquelle assistaient, en vertu de l'art. 29 du décret du 21 juillet 1897, M. Coste-Labauze, président du conseil général du Rhône, et M. Colquet, vice-président de la Chambre de commerce, représentant M. le président Isaac, empêché, le conseil a entendu lecture du rapport présenté par son secrétaire, M. Huguonnet, sur la situation des établissements de l'Université et sur les améliorations qui peuvent y être introduites.

Le conseil a ensuite procédé au renouvellement de son bureau. On a élu : Vice-président, M. Regnaud, professeur à la Faculté des lettres.

Secrétaire : M. Audibert, professeur à la Faculté de droit.

Appelé à délibérer, après la Faculté de droit, sur la maintenance, la suppression ou la transformation de la chaire de droit administratif, le conseil, comme cette Faculté, s'est prononcé pour la maintenance sans modification.

Le conseil a décidé enfin qu'il se ferait représenter à l'inauguration du laboratoire de biologie maritime de Tamaris, qui aura lieu prochainement sous la présidence de M. le ministre de l'Instruction publique, et à laquelle M. le directeur de l'enseignement supérieur a également promis d'assister.

Dans l'armée. — M. Tardy, capitaine au 34^e régiment d'artillerie, stagiaire à l'état-major du commandement de la place de Lyon, est nommé officier d'ordonnance au général commandant la place.

Récompenses au dévouement. — L'*Officiel* publie la nomenclature des médailles décernées par le ministre de la guerre pour la campagne en faveur de la caisse nationale de retraite pour la vieillesse.

Nous y relevons les noms de MM. Ducourt, percepteur à Condrieu (Rhône), et Boussoin, instituteur à Châteauneuf-sur-Saône (Saône-et-Loire) qui deviennent titulaires d'une médaille de bronze.

Médailles des postes et télégraphes. — La médaille d'argent des postes et télégraphes est décernée au sous-agent Roy, à Lyon.

Médaille de bronze : à Mott ; Allégrou Jean, à Aurillon (Basses Alpes) ; Descourt, à Pay-le-Froid (Haute-Loire) ; Gollat, brigadier facier, à Lyon ; Haurier, à Valence ; Pouzard, à Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire) ; Thomé, à Donnevill.

Aux Deux Passages. — Continuation de la vente de la collection de la saison. Occasions uniques à tous nos comptoirs à des prix défiant toute concurrence.

Pour être agréables à notre clientèle, nous remettons en primes à tout acheteur une collection de *Contes de Perrault* splendide et illustrée.

L'O-T-L. — Depuis quelques temps des plaintes nombreuses nous parviennent contre la compagnie des tramways qui en prend par trop à son aise avec le public soit en encombrant les principales artères de la ville par des travaux qui auraient pu être évités avec une rapidité double, soit en tolérant le sans-gêne de MM. les cochers qui s'arrêtent seulement si cela leur convient aux stations indiquées par les poteaux indicateurs, malgré les signes quelquefois désespérés que leur font les voyageurs.

Il y a également de nombreuses réclamations contre la mauvaise disposition des voitures.

Mais qu'importe à l'O-T-L. pourvu qu'elle serve à ses chers petits actionnaires de jolis dividendes qui leur permettent sans doute d'usur d'autres moyens de locomotion que ceux que leur désoignée compagnie offre au simple public.

Passons encore sur ces désagréments il y en a de plus graves, ce sont ceux qui envoient les victimes languir de longs mois et souvent mourir dans un lit d'hôpital.

Et puisque nous voilà aux accidents de tramways, nous nous permettrons de reproduire une statistique dressée par un de nos correspondants.

« Du 30 juin d'année au 20 novembre, c'est-à-dire en 122 jours, le tramway de Villeurbanne et Montplaisir a défilé le record :

Nombre d'accidents..... 26
Viennent ensuite :
Tramway électrique du Parc..... 24
de Vaise à..... 13

Ecoully..... 13
Celui de Vaise a ouvert sa série le 25 juillet, il marche bien !

Tramway électrique de Saint-Clair..... 8
Tramway électrique d'Oullins..... 5
à chevaux..... 7

Total..... 83

Dans ce chiffre, il faut compter cinq collisions entre deux tramways, ce qui réduit le nombre des accidents à 78.

On peut s'assurer du reste qu'il faudrait assigner à la traction électrique le premier prix dans un concours pour l'accroissement de la mortalité.

On lui doit, en effet, 26 accidents de personnes sur 33.

A quoi cela tient ? Mon Dieu, c'est bien simple : à une vitesse exagérée dans des rues étroites sur des points très fréquentés, etc.

Toutes choses dont devrait un peu plus se préoccuper la Compagnie.

Tous ceux qui s'intéressent à la musique et à la danse à Lyon se souviennent du succès sans précédent qu'obtintrent deux auditions successives du superbe oratorio de Gossmo *« Rédemption »*.

Les mêmes auteurs accompagnés par l'orchestre des concerts symphoniques interpréteront le dimanche 5 février à 2 heures 1/2 dans la salle du Casino des Arts, cette œuvre d'une inspiration sublime et le génie du maître se révèle tout entier.

La location sera ouverte incessamment à l'agence Fournier.

L'assassinat de la Guillotière. — Dans la soirée de vendredi un dépêche est parvenue au Parquet de Lyon, le prévenant que la police de Villeurbanne avait arrêté un individu suspect paraissant âgé de 45 ans et exerçant la profession de fumiste.

Cet homme après avoir fait de copieuses libations, accompagné d'un jeune homme de 14 ans, dans un café de la rue d'Alsace s'est mis à parler du crime de la Guillotière et a déclaré à haute voix qu'il connaissait la famille Lombardini et qu'il se faisait fort de découvrir les assassins.

Il n'en fallut pas davantage pour faire passer sur lui des soupçons et hier matin notre pochar était arrêté au saut du lit ainsi que son complice.

Interrogé sur l'emploi de son temps dans la soirée du crime, le prisonnier n'a pu s'expliquer la jeunesse d'une façon précise et d'ailleurs ses dires ont été contredits par le jeune ouvrier qui l'accompagnait et avec lequel il venait de passer la nuit.

L'individu arrêté est un récidiviste dangereux ayant déjà subi sept condamnations.

Il a nous disait notre correspondant les doigts très gros et les mains très sales, ce qui correspondrait à la nature des empreintes relevées sur le cadavre de la petite Lombardini.

Mais l'imagination fertile du public, étant facilement induite en erreur nous avons préféré nous informer de l'importance de cette capture avant de la signaler.

Nos prévisions n'ont pas été déçues et tout fait supposer que l'individu arrêté à Villeurbanne n'est pas encore l'assassin de la petite Ernestine. Nous sommes tout simplement en présence d'un polvrot qui a voulu se rendre intéressant.

Coup de couteau. — Un nommé Henri Breyss, 57 ans, jardinier, demeurant rue Bugeaud, 107, à la suite d'une querelle dans l'établissement de M. Barthélemy Mazol, cours Charlemagne, 1, a frappé le propriétaire dudit établissement d'un coup de couteau dans le côté gauche. La blessure est légère.

M. le commissaire du quartier Perrache a fait écrouer Breyss.

Chute grave. — Dans la matinée, un vieillard de 94 ans, M. Pierre Sage, tisseur, grande rue de crete, 22, ayant fait un faux pas est tombé dans les escaliers de la maison qu'il habite.

Dans sa chute, le malheureux s'est fracturé le bras gauche et a reçu plusieurs autres contusions.

pela un des nombreux marchands de viande froide qui allait et venait dans cette foire au papier ; il acheta un bon pain à la croûte dorée, une poularde qui faisait plaisir à voir, et une bouteille de chambertin. Que voulez-vous ! il voyait que le métier marchait.

Son devancier n'aurait pas fait cela. Ésope II s'assit sur son petit banc, étala ses vivres sur son coffre, et dîna magistralement à la face des spéculateurs qui attendaient son bon plaisir. Les pupilles vivants ont ce désavantage, c'est qu'ils dînent. Mais voyez l'engouement ! on fit queue à la porte de la niche, et personne ne s'avisa d'emprunter le grand dos de la Baleine. Le gérant, obligé de boire à crédit, buvait double, il possédait des rugissements, Médor, son affidé, grinçait des dents avec rage.

Hola ! Jonas, criaient de toutes parts, as-tu bien fini de dîner ?

Jonas était bon prince : il renvoyait les pratiques à la Baleine ; mais on voulait Jonas. C'était plaisir de signer sa sobosse, et puis, Jonas n'avait pas la langue dans sa poche. Ces bossus, vous savez, ont tant d'esprit ! On criait déjà ses bons mots. Aussi la Baleine le guettait.

Quand Jonas eut fini de dîner, il cria de sa petite voix algrelette :

— Soldat, mon ami, veux-tu de mon poulet ?

La Baleine avait faim ; mais la jalousie le tenait.

Pauvre maraud ! s'écria-t-il, tandis que Médor poussait des hurlements, me prends-tu pour un mangeur de restes ?

Alors envoya ton chien, soldat, repartit patiemment Jonas, et ne me dis pas d'injures.

Jonas attendit le chien de pied ferme. Au moment où Médor allait rentrer dans son ancienne niche comme un poulet par les queues, Jonas, saisissant un maître deux pattes, lui en appliqua un maître coup sur le museau. O prodige ! Médor courut au lieu de se fâcher, se mit à lécher les babines. Sa langue allait de ci, de là chercher les bribes de volaille qui restaient attachées à son poil.

Un large éclat de rire accueillit ce beau stratagème de guerre. Cent voix crièrent à la fois :

— Bravo, bossu ! bravo !

— Médor, gredin, pille ! pille ! faisait de son côté le géant.

Mais le Ésope Médor traînait défilamment. Ésope II venait de l'acheter au prix d'une cuisse de poulet offerte à la volée. Ce que voyant, le géant ne mit plus de bornes à sa fureur. Il se rua à son tour vers la niche.

— Ah ! Jonas, pauvre Jonas ! criaient chœur des marchands.

Jonas sortit de sa niche et se mit en face de la Baleine, qu'il regarda en riant. La Baleine le prit par la nuque et l'enleva de terre. Jonas riait toujours.

(A suivre)

— Ah ! tu veux mon chien ! rugit la Baleine ; tu vas l'avoir, tu vas l'avoir !

Il siffla et dit :

— Pille, Médor ! pille !

Il y avait déjà cinq ou six jours que la Baleine l'exerçait dans les jardins de Nevers, Dailleur, il est de ces sympathiques qui naissent à première vue ; Médor et la Baleine s'entendaient. Médor poussait un hurlement rauque et s'élançait.

— Gare-toi, bossu ! crièrent les agitateurs.

Jonas attendit le chien de pied ferme. Au moment où Médor allait rentrer dans son ancienne niche comme un poulet par les queues, Jonas, saisissant un maître deux pattes, lui en appliqua un maître coup sur le museau. O prodige ! Médor courut au lieu de se fâcher, se mit à lécher les babines. Sa langue allait de ci, de là chercher les bribes de volaille qui restaient attachées à son poil.

Un large éclat de rire accueillit ce beau stratagème de guerre. Cent voix crièrent à la fois :

— Bravo, bossu ! bravo !

— Médor, gredin, pille ! pille ! faisait de son côté le géant.

Mais le Ésope Médor traînait défilamment. Ésope II venait de l'acheter au prix d'une cuisse de poulet offerte à la volée. Ce que voyant, le géant ne mit plus de bornes à sa fureur. Il se rua à son tour vers la niche.

— Ah ! Jonas, pauvre Jonas ! criaient chœur des marchands.

Jonas sortit de sa niche et se mit en face de la Baleine, qu'il regarda en riant. La Baleine le prit par la nuque et l'enleva de terre. Jonas riait toujours.

(A suivre)

— Ah ! tu veux mon chien ! rugit la Baleine ; tu vas l'avoir, tu vas l'avoir !

Il siffla et dit :

— Pille, Médor ! pille !

Il y avait déjà cinq ou six jours que la Baleine l'exerçait dans les jardins de Nevers, Dailleur, il est de ces sympathiques qui naissent à première vue

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Source de Lyon du 14 Janvier 1899

Bourse excellente sur la brusque reprise de l'argent, et aussi détente politique, l'approche des élections, bien entendu. L'approche de la réponse des primes qui a lieu aujourd'hui, et aussi les bruits de la discussion du cabinet Sagasta, ont enlevé les cours des valeurs espagnoles. Londres, est très chaud sur les mines d'or dont les rendements sont de nature à donner la foi aux investisseurs.

3 1/2 101.80, 101.75 Extérieure 46.77, 46.80 Italien 92.70, 92.65, Lyonnais 866.50, 865, Landebank 534.523, Banque ottomane 549, Nord Espagne 102.104, Saragosse 173.50 Rio 836.50, 837.

COMPTANT

Paris-Lyon-Méditerranée 1895, Gaz Lyon 900, Pella-Gaudet 1550, Call 395, 396, Francha Comté 280, 281, Paris-Kama 150, Montmartre 914, 915, Peronnelle 451, 452, Gier 22, Saint-Etienne 456, 457, Toulon 383.382, Navigation 433, 438, Croix-Paquet 700, Fourvière 673, Tramway Lyon 2010, 2005, Grand Bazar 510, Riick 630, Carrières du midi 646, Photographie Lumière 1495, 1495.

MARCHÉS EN BANQUE

Continuation du mouvement sur les valeurs aurifères :

Mines d'or de Londres : Bonanza 4 1/4, Sily of Suburg 5 5/8, Comet 3 3/8, Crown Reef 14, East Rand 6 7/8, Ferreira 25 1/4, Golden, Est 8 1/8, Deep 11 1/8, Henry Bourse 9 1/2, Heriot 7, Modderfontein 7 3/4, Rand Mines 36 1/8, Rose Deep 9 1/4, Simmer and J. 5 1/8, Wollhafer 4 1/2, 1/2, Chartered 3 5/8, Goldfields C. 6.

Ch. DAMEY

UN MONSIEUR offre gratuitement à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Dernière Heure

Une maison qui s'écroule

Précis. — Un terrible accident vient de se produire à Saint-Joseph des bancs. Une maison s'est écroulée. Plusieurs personnes sont ensevelies sous les décombres. La population travaille activement au déblaiement. Des travaux sont effectués avec du grand précaution car des murs restés debout menacent ruine.

Départ de M. de Munster

Paris. — M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne, est parti subitement aujourd'hui par l'express-orient pour Berlin, mandat par l'empereur Guillaume.

L'impératrice d'Allemagne

Paris. — L'impératrice d'Allemagne a quitté Londres ce matin à 11 heures ; elle est embarquée à Douvres sur un paquebot spécial pour Calais où elle arrivera à 1 h. 45, elle est alors montée dans le wagon impérial de la prince de Gall, qui est parti à 2 heures environ par le train le plus rapide.

L'impératrice qui voyage sous le nom de comtesse de Cromberg, est accompagnée de son fils, le prince de Bismarck, chambellan de l'empereur d'Allemagne.

A son arrivée à Paris, M. de Bulow, introduit par le baron de Rersbach, est monté dans la voiture impériale, il a remis deux bouquets de roses à l'impératrice.

La situation aux Philippines

M. Mac-Kinley est, paraît-il, en possession de rapports très précis du consul américain et établissant que les Philippines ne se seraient pas soulevées s'ils n'avaient pas été excités et soutenus par l'Allemagne.

Ces rapports seraient, paraît-il, écartés pour l'amiral Dédier.

Le président a été obligé de rendre public pour créer un mouvement irrésistible d'opinion entraînant l'annexion des Philippines. Il serait d'ores et déjà préparé à suspendre les relations diplomatiques avec l'Allemagne.

L'affaire Dreyfus

L'AFFAIRE DE BELFORT

Paris. — Voici quelques informations pour faire suite aux renseignements publiés sur l'affaire de Belfort invoqués par une lettre de M. Grosjean, renseignements qui présentaient le Colonel Picquart comme étant intervenu dans une affaire d'espionnage pour obtenir la condamnation au moyen de pièces non communiquées au prévenu.

L'affaire dont il s'agit a été jugée en juillet 96. Deux italiens nommés Cionelli et Costa furent surpris sur un talus du fort de Bessancourt à prendre le calibre des pièces de canon au moyen d'un crayon et de feuilles de papier. Le tribunal correctionnel de Belfort condamna Cionelli à trois ans de prison et Costa à deux ans de prison ce dernier put s'échapper, mais le premier est encore détenu et il ne cesse de réclamer par d'incessantes requêtes sa mise en liberté en protestant de son innocence.

Dans des milieux autorisés on affirme que deux pièces secrètes auraient été réellement communiquées à propos de cette affaire, par le deuxième bureau et le colonel Picquart ; que le double de ces pièces existerait au ministère de la guerre et que les archives du greffe du tribunal de Belfort en auraient conservé l'original.

UNE DÉROUTE DE DREYFUARES

Paris. — Le meeting organisé par la coalition révolutionnaire à Charenton a été l'occasion d'une véritable déroute des dreyfusards.

Dès 3 h. 12 les antisémites et nationalistes ont envahi la salle au cris de « Vive l'armée ! A bas les juifs ! »

L'arrivée de M. de Pressensac a été accueillie par des coups de sifflet.

Aucun orateur n'a pu prendre la parole et MM. de Pressensac et Vaughan ont dû s'enfuir piteusement par une porte dérobée. Dans le fond de la salle éclatèrent de sérieuses bagarres.

On éteint les gaz, et les manifestants sortent assez tranquillement.

La déposition d'Esterhazy

Le commandant Esterhazy, renonçant à venir déposer devant la chambre criminelle, a fait parvenir sa déposition à M. le premier président Mazeau.

La déposition d'Esterhazy est datée de Hollande.

En voici le texte :

Monsieur le premier président,

J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 10 décembre dernier, une lettre par laquelle j'offrais de venir en personne fournir à la cour de cassation, sur tous les griefs ou prétendus griefs contre moi articulés, des explications complètes, à la seule condition que ma liberté fût garantie, qu'on me fît connaître à moi-même et à mon avocat les points sur lesquels j'aurais à m'expliquer.

Ma lettre est restée sans réponse. J'apprends toutefois qu'une citation vient de m'être délivrée à l'effet de comparaître, comme témoin, devant la chambre criminelle, le 17 janvier courant. En portant le fait à ma connaissance, mes conseils à Paris m'informent de l'insuccès des démarches tentées par eux en vue d'obtenir l'assurance qu'aucune atteinte ne serait apportée à la liberté de ma personne et, par suite, à l'indépendance de mon témoignage pendant la durée de mon séjour en France.

Je refuse donc tout ce qui, sur la seule expression du désir que vous en avez manifesté, M. le juge d'instruction Berlioz n'eût pas hésité à donner à mes conseils les assurances qu'il leur a refusées.

Les conditions, les termes de ce refus m'empêchent à mon très grand regret de répondre en personne à la citation qui m'a été notifiée. Je répondrais néanmoins trop bien au désir de mes adversaires en ne vous fournissant pas par écrit un très succinct résumé des déclarations que j'aurais développées devant la cour s'il m'eût été permis de le faire librement.

C'est donc comme témoin que je suis assigné, et à ce titre il est deux ordres de faits sur lesquels on m'a demandé et que j'explique maintenant à présent au public, ce sont ceux sur lesquels il a été statué avant ce jour, soit par le conseil de guerre de Paris, soit par la chambre des mises en accusation.

Si je formule cette réserve, ce n'est pas que je me refuse à fournir, même sur ces points de nouveaux éclaircissements, s'ils sont jugés utiles ; je tiens au contraire à vous renouveler et à bien faire connaître

que je suis toujours prêt à m'en expliquer comme accusé le jour où, ainsi qu'on doit le faire à l'égard de tout accusé, on m'aurait fait connaître toutes les charges recueillies contre moi.

Ces réserves exprimées, je déclare formuler comme témoin, et sous la foi du serment, les déclarations suivantes dont j'aurais apporté les preuves écrites, si on m'en avait permis :

1. J'ai eu avec un agent étranger pendant dix huit mois environ, de 1894 à 1895, à la demande du colonel Sandherr, chef du service des renseignements, que j'avais connu en Tunisie des rapports que j'aurais précisés devant vous si j'avais été relevé du secret professionnel. Grâce à ces rapports connus de mes chefs et d'eux autorisés ainsi que j'ai démontré l'information suivie contre Picquart, j'ai pu fournir au colonel Sandherr des renseignements du plus haut intérêt et combattre utilement des agissements dont l'auteur était bien connu, mais contre lesquels on n'osait pas réagir ouvertement.

2. Toutes existaient depuis 1893 au ministère de la guerre, colonel Sandherr et j'ai pu grâce à nos relations lui fournir sur leur provenance des indications précieuses qui, vérifiées furent reconnues exactes.

3. Un mois environ avant que je fusse dénoncé par M. Mathieu Dreyfus, je fus averti de ce qui était complété contre moi à l'instigation de M. Picquart, par des officiers supérieurs de l'état-major de l'armée agissant par l'ordre ou avec le consentement de leurs chefs, ainsi que j'en possède les preuves.

4. A partir de ce moment, je n'ai pas cessé d'être en relations constantes, directes ou indirectes avec mes supérieurs dont je recevais des instructions auxquelles je me suis conformé toujours strictement. Ces instructions tendaient, je n'ai pas à le cacher à combattre les machinations monstrueuses dont j'étais l'objet et à empêcher la condamnation d'un officier dont l'innocence certaine était connue de M. le général chef d'état-major de l'armée et de ses subordonnés. Tous mes actes, tout mes écrits depuis le mois de septembre 1897 m'ont été ordonnés ou dictés par mes chefs.

5. J'en ai fait la preuve devant le conseil d'enquête qui s'est déclaré satisfait sur ce point. J'avais même été invité le 26 août entre les deux séances du conseil d'enquête, et j'en ai fait la preuve officielle, à mon désespoir de certains documents que je détiens. Je voudrais pouvoir croire que les refus que j'ai opposés à cette demande a été sans influence sur ma mise en réforme, je crains toutefois qu'il n'ait indispensé contre moi M. Cavaignac, alors ministre de la guerre, et M. le chef d'état-major de l'armée.

Depuis mon acquittement devant le conseil de guerre (12 janvier 1898) jusqu'au 1er juillet suivant, j'ai été en relations constantes avec mes chefs, lesquels j'ai continués à recevoir fréquemment des instructions que j'ai toujours suivies sans être jamais repris ou désavoué, j'en puis également fournir les preuves.

6. Ce n'est que depuis le 1er juillet, et avec la certitude de dégarer certaines responsabilités (ce à quoi je me suis refusé) que le ministre de la guerre a pris subitement contre moi une attitude toute différente. On est allé jusqu'à me dénoncer publiquement à mes futurs juges comme devant être frappé des peines que j'avais méritées. Une information a été ouverte contre moi sur la plainte d'un délateur dont la parole méritait aucun créance. M. le ministre de la guerre savait cependant par une enquête sur laquelle ont été consultés des avocats du ministère, que la plainte de mon parent avait été provoquée par deux personnages amis et soutiens de mon premier délateur, M. Picquart.

7. J'ai bénéficié enfin d'un arrêt de non lieu après trente et un jours de détention préventive, mais la vérité m'oblige à reconnaître qu'on ne s'est départi de certaines rumeurs insidieuses, que du jour où j'ai été allé à supporter le poids de l'inculpation.

8. Il faut cependant m'éloigner à tout prix, empêcher par tous les moyens ma comparution et mes explications devant la cour de cassation, enlever s'il était possible, toute créance à mes dires et c'est pourquoi une nouvelle information a été ouverte contre moi sur le seul témoignage d'un homme intéressé à me perdre et dont les contradictions nettes et flagrantes enlevaient toute valeur à ses dires.

9. Cette information aurait dû être close depuis longtemps par une ordonnance de non lieu. Elle reste suspendue sur ma tête avec la menace d'un mandat d'arrêt pour empêcher mes explications et la production de mes preuves pour m'en punir au besoin.

10. Je proteste de nouveau de toutes les forces de mon âme contre cette dernière accusation aussi injustifiée que celles qui l'avaient précédée, tous ceux qui me connaissent la repoussent, et dans sa famille même elle a soulevé contre son auteur l'indignation et le dégoût.

11. Qu'il me soit permis de rappeler en terminant que depuis 4 mois j'ai souffert moralement tout ce qu'un homme peut souffrir. Seul, exilé, abandonné de tous,

Réalisation IMMÉDIATE

effectuée dans les Magasins de Nouveautés (Fantaisie, Soierie, Confections pour dames, Blanc, Toile, Lingerie, Bonneterie, Couvertures, Tapis, etc.)

A LA PLACE MEISSONIER

Rue Paul-Chevalier (Ancien St-Pierre) LYON

GRANDES OCCASIONS

Note explicative :

Toutes les marchandises (environ 350.000 fr.), soldées en bloc à la fermeture de la maison Desrayaux, cours de la Liberté, 39, seront vendues au profit de tout le monde.

DEMAIN LUNDI et JOURS SUIVANTS

A LA PLACE MEISSONIER

de ceux-là même qui auraient pu me défendre ! J'ai résisté aux offres les plus tentantes, et refusé de dire ou d'écrire un seul mot en ma faveur.

Réduit aujourd'hui, pour le prix de mes services, à la dure nécessité de me faire valoir, par tous les moyens, dans ces conditions, dont je fais le pays juge, je ne saurais être blâmé d'avoir défendu avec toute la modération possible l'honneur des miens et de mon nom.

De tout ce que j'ai dit, de tout ce que je dirai, si l'on consent enfin à m'entendre, j'ai les preuves décisives en lieu sûr. On ne saurait sans injustice me reprocher de ne point m'en démontrer quant à présent ; je veux espérer encore que la douleur me sera épargnée d'avoir à me rappeler de la décision de la cour de cassation au tribunal de l'opinion publique.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le président, votre très respectueux serviteur.

Commandant ESTERHAZY.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

A St-Joseph LIQUIDATION

Couronnes Mortuaires RUE SAINT-JOSEPH, 14, LYON

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 15 JANVIER 1899

Premier arrondissement. — Néant.

Deuxième arrondissement. — Marcelle Delor, 2 ans, Charité, 12 h. — Jean Vassier, 7 ans, rue Victor-Hugo, 41, 11 h. — Veuve Couchoy, 63 ans, rue Smith, 11 h. — Antoine Caliot, cordonnier, 62 ans, rue Martin, 3, 12 h. — Louis Dubreuil, 2 mois, cours Charlemagne, 26, 12 h. — Kézer, 28 ans, Charité, 12 h. — Hugues Mayne, charcutier, 34 ans, H.-D., 12 h. — Raymond Roux, cordonnier, 31 ans, H.-D., 12 h. — Jean Ramuz, 23 ans, H.-D., 11 h. — Veuve Potrasson, 58 ans, H.-D., 11 h. — Bonnetot, domestique, 23 ans, H.-D., 11 h. — Bouquet, 32 ans, H.-D., 11 h. — Mirabel, 51 ans, H.-D., 11 h. — Ajoux, 21 ans, H.-D., 11 h.

Troisième arrondissement. — Jean Gilat, 31 ans, av. des Ponts, 102, 11 h. — Vve Grissot née François, Talmien, ménagé, 51 a., r. Parmentier, 7, 11 h. — Ep. Marie Courtois, ménagé, 31 a., r. Vigiliance, 3, 11 h. — Marie Fouchard, débit, 56 a., faculté de Médecine, 9 h. — Joseph Lourd, 3 m., r. St-Isidore, 6, 10 h. — Marguerite Garnier, 2 a., r. Paul-Bert, 29, 11 h. — Juliette Charbon, 9 m., r. Baraban, 183, 12 h. — Charles Bonvier, 3 m., 37 a., ch. de la Scaronne, 44, 12 h. — Jean Maudon, s. p., 50 a., r. de Vienne, 206, 11 h. — J.-B. Veyron, typographe, 25 a., r. Parmentier, 7, 12 h.

Quatrième arrondissement. — Artaudloux, manoeuvre, 16 ans, Hos. C.-Rousse, 13 h. — Bardi, tisseur, 72 ans, r. Perrat, 10, 9 h. — Ep. Eyraud, née Bérard, veuve, 51 ans, r. Dumont, 22, 11 h.

Cinquième arrondissement. — Vve Garde, née Bruy, 82 ans, r. Doyenné, 42, 12 h. — Nourisson, journalier, 65 ans, Antiquaille, 12 h.

Sixième arrondissement. — Fayet, 34 ans, r. Vendôme, 84, 12 h. — Roure, comptable, 50 ans, r. Cuvier, 12, 12 h. — Vve Brun, née Charlot, rentière, 83 ans, r. Pierre-Corneille, 18, 11 h. — Vve Neple, née Mure, 70 ans, r. Grillon, 64, 11 h.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS E. SINEUX & C^{IE} LYON

Conformément à l'article 46, titre VI des Statuts des Grands Magasins E. SINEUX & C^{ie}, à l'expiration de chaque exercice, il est dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la Société.

A cet effet, il est procédé à un examen minutieux de toutes les marchandises qui, ne devant plus figurer dans les rayons, doivent faire place aux marchandises nouvelles et de première fraîcheur. Elles sont alors scrupuleusement démarquées et portent une étiquette spéciale sur laquelle les nouveaux prix figurent à l'encre rouge.

La dépréciation considérable que nous faisons subir à ces marchandises constitue pour la clientèle une de ces occasions qui ne se présentent qu'une fois par année. Nous engageons donc vivement les Dames à profiter des rabais inimaginables que nous leur offrons.

Lundi 16 Janvier

ET PENDANT TOUTE LA SEMAINE

à la Vente Extraordinaire des

SOLDES

Avant Inventaire

A cette occasion, nous tenons à donner une dernière fois satisfaction aux nombreuses personnes qui n'ont pu profiter de notre magnifique Prime d'octobre dernier dont le succès fut si retentissant.

Indépendamment de la dépréciation considérable que nous faisons subir à toutes nos marchandises, nous OFFRONS à notre clientèle

Pendant les trois Premiers Jours de cette Semaine seulement

1° Pour tout achat de 20 fr. et au-dessus NOTRE MAGNIFIQUE ALBUM-PRIME, tranch. dorée, fermoir en métal, contenant 32 grandes et petites photographies.

2° Pour tout achat de 10 fr. et au-dessus UN SPLENDE ALBUM pour Collections d'images, riche couverture reliée en dures et applications peinture.

PARAPLUIE FRANÇAIS

TISSU SPÉCIAL

7.50 Soie pure sans charge

GARANTI 2 ANS

par un bon

10, RUE PRÉSIDENT-CARNOT

Spectacles & Concerts

GRAND-THÉÂTRE. — Aujourd'hui, en matinée (famille, le soir, Faust).

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui en matinée le Bossu. Le soir à 8 heures, la Bande à Fil, ou l'Affaire de la rue du Temple.

CIRQUE RANCY. — Tous les soirs à 8 h. 1/2 et jeudis et dimanches à 3 heures, représentation équestre variée, toutes terminées par la pantomime « César Cassecol », dont la dernière est fixée à vendredi, 30 courant.

AN PROGRAMME : Mlle Cecilia de Haay présentera 5 chiens dressés. — Les Monks, trio gym-naste avec 3 barres fixes. — Le trompiste aérien par les Hernandez.

MUSÉE LAURET. — Vie et Passion de N.-S. Jésus-Christ, tableaux vivants ; tous les jours deux représentations à 3 h. et à 8 h. Cours du Midi.

MUSIQUE MILITAIRE. — Kiosque de Bellecour tous les jours de 2 à 3 heures du soir concert par les musiques de la garnison.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE. — Tous les jours, dimanches et fêtes, ascension de 7 heures du matin à 5 heures du soir.

CYCLES STROCK & C^{ie}

AMIENS (Somme)

J. ABEL, agent régional

32, Cours Lafayette, LYON

GARAGE. — RÉPARATIONS

HÉMORROIDES Guérison assurée par la POMMADE MAURICE

Prix : 2 fr. 50

LYON : Pharm. Montvenoux, rue Grégoire, 12. Pharm. Perraud, r. de la République, 10. SAINT-ETIENNE : Pharmacie Savoye.

DEPOT GÉNÉRAL : Pharmacie Saint-Xaphaël SAINT-LAURENT-DU-PONT (7^{ème})

A la Corbeille

LA DEMI-LUNE

Tous les jours :

Poule Corbeille - Matelotte

Langoustes à la Russe

Voir pour Repas de Noces

et d'Inventaires

ARRÊT DU TRAMWAY

Dame veuve

très au courant de du commerce, demande un emploi de caissière, vendeuse ou autre. S'adresser au bureau du journal.

CONTRE LA CONSTIPATION

et ses conséquences. PURGATIFS, DÉPURATIFS ANTISEPTIQUES. EXIGER les VÉRITABLES PILULES de SANTÉ du docteur FRANK. C'EST LE REMÈDE le plus ÉCONOMIQUE. Notice de chaque boîte, toutes pharmacies.

Le Gérant : A. MICHAL.

Impr. de la France Libre, 35, r. Condé, LYON J.-B. BALLEZ, Directeur.

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 15 Janvier 1899

— 45 —

FRÈRES D'ARMES

PAR

ALBERT MONNIOT

DEUXIÈME PARTIE

Sous Sébastopol

— On peut dire que la mort ne veut pas de loi, dit un zouave, car il l'a assez provoquée, en Afrique et ici !

— Ton histoire est terrible, Dousseau, opina Duracur ; mais tu racontes comme un livre.

— Et aux zouaves M. Morin est tombé sous la coupe du commandant du Rachard !

— Chut ! voici le lieutenant !

— Quand les deux officiers ennemis étaient abordés ils s'étaient reconnus pour avoir croisé le fer dans une récente rencontre et s'étaient tendu la main.

— Toujours bien portant, lieutenant ? demanda le capitaine Pavlov en excellent français.

— C'est l'apanage des Russes de parler le français comme leur langue maternelle.

— Comme vous voyez, mon capitaine, et très heureux de voir qu'il en est de même de vous.

Après cet échange de civilités :

— Quand donc nous permettez-vous d'entrer dans cette blockade ? demanda l'officier français, souriant et montrant du doigt l'imposante tour de Malakoff, aux épaulements hérissés de pièces d'artillerie sur le bronze desquelles le soleil déclinant glissait des coulées d'or.

Jamais ! s'il plait à Dieu ! Mais pour peu que vous teniez à la visiter en ami, lieutenant, je me mets à votre entière disposition.

— Et mon poste, capitaine ?

— Il ne sera pas inquiété en votre absence.

— Je vous suis aveuglément, mon capitaine, fit le lieutenant Morin fermant les yeux et prenant la main de son guide.

Quelques minutes après, l'officier russe ayant permis au lieutenant français de regarder autour de lui, les deux camarades ennemis se trouvaient installés dans une chambre casernée à l'intérieur de Malakoff, et le capitaine Pavlov en faisait les honneurs avec la plus parfaite affabilité.

Pas n'est besoin, croyons-nous, de longs commentaires pour expliquer cette entrevue amicale de deux officiers ennemis.

L'histoire a rapporté de nombreux faits identiques pendant l'épopée sans pareille que fut le siège de Sébastopol.

Après ces combats homériques, après ces luttes de géants où de part et d'autre on fit preuve d'un indomptable courage, d'une farouche énergie, ces ennemis ne pouvaient se haïr ; mutuellement ils s'estimèrent et s'admirent, peut-être même cette lutte héroïque fut-elle le berceau de l'amitié insaisissable qui unit aujourd'hui les deux peuples.

Un reflet des temps chevaleresques éclairait cette campagne meurtrière : on se combattait avec acharnement pour se tendre loyalement la main la lutte acharnée ; on se battait comme des lions, puis on s'étreignait comme des braves gens.

Après une demi-heure d'affectueuse conversation, le lieutenant Morin prit congé ; il brûlait du désir d'inviter le soir même le capitaine Pavlov dans sa tranchée, mais il ne savait comment le faire, craignant de le forcer d'avouer impitoyablement, par un refus, qu'il avait à faire à Malakoff et que peut-être un coup de main serait tenté la nuit par l'assaut.

— Eh bien ! au revoir, lieutenant, dit l'officier russe après l'avoir reconduit comme il était entré, et bonne nuit !

— Oh ! ma garde ne sera pas sans quelque attrait, mes soldats se chargent de l'agrément ; il y a ce soir, représentation théâtrale dans la tranchée.

— Et vos troupes sont les acteurs ?

— Comme vous le dites, mon capitaine.

— Ce doit être bien curieux ?

Le lieutenant Morin hésita.

— Si un jour vous voulez leur faire l'honneur de les entendre...

— Si vous ne voyiez pas d'inconvénient à ce que ce soir même...

— Veuillez me suivre... Quels singuliers ennemis nous faisons ! ajouta le jeune homme pendant qu'ils s'acheminaient vers la tranchée gardée par les zouaves.

— Vous trouvez ?

Dam ! qui croirait que demain, cette nuit peut-être, nous pourrions être appelés à nous couper la gorge ?

— Ne nous sommes-nous pas trouvés en

présence lors de notre dernière sortie, n'avons-nous pas fallu à nous fendre le crâne, et nous en estimons-nous moins ?

— Non, certes, mon capitaine, puisque même c'est cette rencontre qui me vaut l'honneur

